

## **BENOIT HAMON**

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 24 septembre 2013 N° 815

Benoît HAMON s'est rendu à Bordeaux en présence du Premier Ministre et de Michel Sapin, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social pour visiter deux entreprises de l'Economie sociale et solidaire du secteur de l'insertion par l'activité économique.

Benoît HAMON, ministre délégué chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation effectuait aujourd'hui un déplacement conjoint avec le Premier Ministre et le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social à Bordeaux, sur le thème de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique (IAE).

Le ministre a visité deux entreprises de l'Economie sociale et solidaire : un atelier chantier d'insertion, le « Garage moderne » employant 13 salariés, ainsi qu'une entreprise d'insertion du réseau Envie, dont l'activité est centrée sur le recyclage, employant 31 salariés.

Ce déplacement illustre la volonté du gouvernement de renforcer le financement de l'insertion par l'activité économique en augmentant dès 2013 le nombre de postes aidés ainsi que le montant de l'aide au poste, mettant fin à 10 ans de non-revalorisation.

Pour le ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire, cette réforme du financement de l'insertion par l'activité économique s'inscrit dans une ambition d'ensemble pour le secteur qui doit donner la pleine mesure de sa contribution dans la bataille pour l'emploi. A ce titre, les associations et entreprises de l' IAE bénéficieront pleinement de plusieurs mesures du projet de loi Economie sociale et solidaire dont la discussion au Sénat débutera le 6 novembre prochain. Le projet de loi prévoit notamment d'améliorer l'accès aux financements pour ces entreprises, afin de favoriser leur développement économique et l'innovation sociale qu'elles portent. Il pose également l'obligation pour les éco-organismes de recourir davantage aux associations et entreprises de l'IAE, accroissant ainsi leurs perspectives de débouchés dans les fillières d'avenir que sont le recyclage et le réemploi. Il s'attache également à généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics, pour faire accèder à l'emploi davantage de personnes qui en sont aujourd'hui éloignées.

## Contact presse:

Cabinet de Benoît HAMON – Anne-Sophie DE FAUCIGNY: 01 53 18 41 04

